

« Nous sommes réglementés parce que vous en valez la peine. »

L'Association de cosmétologie du Nouveau-Brunswick lance une campagne de sensibilisation

Communiqué

FREDERICTON (Nouveau-Brunswick), le 6 juin 2022. – L'Association de cosmétologie du Nouveau-Brunswick (ACNB) lance une campagne de sensibilisation au fait que son industrie est réglementée, et afin d'inviter les Néo-Brunswickois à vérifier si leur styliste, technicienne ou technicien des cils et sourcils, esthéticienne ou esthéticien, spécialiste de l'épilation, manucure, pédicure ou maquilleuse ou maquilleur détient un permis.

« Beaucoup de Néo-Brunswickois ne savent pas que la cosmétologie est une industrie réglementée dans notre province, et pour une raison, déclare Gaye Cail, directrice exécutive de l'ACNB. Il est facile de vérifier si son fournisseur de soins est accrédité, ou de trouver un fournisseur de soins accrédité dans sa région. »

L'ACNB recommande aux gens de consulter le site <https://canb.ca/rechercher> afin de vérifier si leur cosmétologue a un permis valide, ou de trouver un fournisseur de soins accrédité.

La cosmétologie implique souvent l'application de produits chimiques et de teintures, l'utilisation d'outils et d'instruments spécialisés et d'une source de chaleur extrême, et tout cela à un moment où la clientèle peut se sentir vulnérable. Ainsi, afin de protéger le public et de maintenir des normes professionnelles au sein de l'industrie, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a suivi l'exemple d'autres compétences en Amérique du Nord qui réglementent l'industrie. Par l'intermédiaire d'une loi adoptée en février 1998, l'ACNB est devenue responsable de l'administration des permis professionnels, de la tenue d'inspections sanitaires, de la supervision de la formation et des exigences, et de la prise de mesures contre les fournisseurs de soins non accrédités, au nom de la protection du public.

L'ACNB est un organisme professionnel réglementé qui regroupe plus de 8 000 membres. Ces membres sont coiffeuses-stylistes et coiffeurs-stylistes, esthéticiennes et esthéticiens, techniciennes et techniciens de l'ongle, maquilleuses et maquilleurs, stylistes en coupe technique, techniciennes et techniciens en épilation, et techniciennes et techniciens des cils et sourcils. Environ 70 % de nos membres sont travailleuses et travailleurs autonomes, et plus de 80 % sont des femmes.

La formation continue aborde le contrôle des maladies infectieuses, l'assainissement et les outils et l'équipement hygiéniques, le mélange et l'application sécuritaires de produits chimiques, la prévention des brûlures et des coupures, et bien d'autres pratiques visant à assurer la sécurité de leur clientèle. Dans de nombreux cas, [les cosmétologues accrédités travaillent directement avec les professionnels de la médecine, comme les dermatologues, afin d'appuyer leur clientèle](#), et [les cosmétologues offrent des services à leur clientèle dans le cadre de traitements médicaux](#). Les professionnelles et professionnels de la médecine, comme les



optométristes, [recommandent de faire affaire avec un cosmétologue accrédité pour les interventions délicates aux yeux, comme les extensions des cils.](#)

[Dans certaines compétences où la cosmétologie n'est pas réglementée, ou a été déréglementée, la clientèle compromet sa santé et sa sécurité en ignorant le type de formation de leur fournisseur de soins ou les normes de sécurité qu'il applique.](#)

« Nous avons la chance d'avoir une industrie réglementée dans cette province, poursuit M^{me} Cail. Nous voulons que notre clientèle et nos professionnelles et professionnels sachent que nous sommes réglementés parce qu'elles et ils en valent la peine. »

Médias :

Erin Brandt Filliter

erin@porterobrien.com